

Polynésie

Plan de relance : les partenaires sociaux au rendez-vous de l'avenir tahitien

Stéphane LE QUEUX*

« On est loin, on est très loin (de tout) », souligne d'emblée Angelo Frebault, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs de Polynésie – Force ouvrière (CSTP/FO) et Président du Conseil économique, social et culturel (CESC) de la Polynésie française. La remarque est simple mais lourde de sens. La distance géographique explique bien des choses : le choix de la France d'y installer son centre d'expérimentation atomique (CEP) au milieu des années 1960, la « vie chère » (caractéristique que la Polynésie partage avec d'autres territoires et départements d'Outre-mer), le caractère insulaire des rapports sociaux et professionnels, mais aussi les contraintes spécifiques au développement (soit par exemple, l'accès aux ressources ou la taille limitée du marché), notamment à Tahiti où se retrouve l'essentiel de la population et de l'activité

politico-administrative et économique. Cet éloignement explique aussi une forme d'exotisme, au sens où la Polynésie reste peu abordée par la recherche en relations professionnelles¹.

À partir de deux séries d'entretiens menés auprès de l'ensemble des syndicats représentatifs² et du Medef Polynésie française (PF) en juillet 2011 et 2014 puis d'un suivi en février 2015, cet article vise à faire l'état des lieux et à identifier la nature des problématiques auxquelles les partenaires sociaux se trouvent confrontés. Alors qu'elle fête le 30^e anniversaire de son statut d'autonomie (1984-2014)³, la Polynésie peine à se relever d'une triple crise : d'abord, le retrait du CEP en 1996 et des flux financiers qui l'accompagnaient, ensuite la survenance de la crise financière mondiale de 2008, le tout sur fond de turbulences politiques, avec la succession d'une dizaine

* James Cook University et École de Commerce de Tahiti.

1. Également hors-radar de ses voisins anglo-saxons du Pacifique, disparaissant derrière l'écran français.
2. Exception faite de la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP), qui n'a pas donné suite. La recherche s'appuie également sur un relevé de documentation auprès de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) et une visite à l'Inspection du travail.
3. En 2013, sous le *leadership* d'Oscar Temaru, indépendantiste, la Polynésie s'est fait enregistrer aux Nations unies sur la liste des pays à décoloniser. Cependant la question de l'indépendance est fortement controversée et est loin de rallier les Polynésiens.

de gouvernements durant la période. À l'instar d'un porte-parole du syndicat A TI'A I MUA/CFDT, Yves Laugrost, les partenaires sociaux sont lucides : « C'en est bien fini du CEP », c'est-à-dire d'une économie maintenue sous perfusion par la France et de la mentalité d'insouciance et d'assistantat qu'elle aurait entretenue, le terme d'un système factice, certains ajouteraient corrompu. Dans ce contexte, le gouvernement polynésien envisage un vaste plan de relance comptant sur l'ouverture à l'investissement étranger, en particulier chinois, mais avec quelles conséquences ? Nous y reviendrons après une mise en contexte polynésien et un examen des enjeux auxquels sont confrontés les partenaires sociaux.

Un contexte géographique et politique particulier

Située au milieu du Pacifique Sud, la Polynésie française s'étend sur un vaste territoire maritime de 5 millions de kilomètres carrés dont Tahiti est l'épicentre politique et administratif. Au dernier recensement de 2012, la Polynésie comptait environ 270 000 habitants, dont 200 000 dans les îles du vent (Tahiti et Moorea), soit les trois quarts de la population,

principalement concentrée à Tahiti même. Il existe donc bien une *Polynésie* plurielle, comme son nom l'indique¹, tant au plan anthropologique et géo-spatial qu'économique. La densité de population à Tahiti est de 168 habitants au kilomètre carré, elle est de 8,8 aux îles Marquises pour moins de 10 000 habitants parsemés en communautés de vallée (sur un total de six îles habitées sur douze). Exception faite de centres touristiques renommés comme Bora Bora, la perliculture aux Tuamotu, la plupart des « îles² » obéissent à des logiques largement autonomes, à une économie communautaire de subsistance mêlée d'un peu de commerce, d'artisanat et de solidarité nationale. La distinction est importante. Les questions de représentation syndicale, de dialogue ou de conflit social et d'emploi ne s'y posent pas de la même façon qu'à Tahiti, ou guère, sinon pas, tant il s'agit de modes de vie différents³.

Les instances territoriales comprennent une Assemblée, dont la Présidence est en charge du législatif et des affaires extérieures, et un gouvernement responsable de l'exécutif et de l'administration territoriale. Comme ailleurs dans l'Outre-mer, les affaires nationales relèvent d'un Haut-Commissariat⁴. La

-
1. Ce mot signifie « beaucoup d'îles » en grec (de Polus signifiant Beaucoup et Nesos signifiant Île).
 2. Notons que les Tahitiens eux-mêmes les appellent les « îles [...] et les gens des îles ». Le terme « Kaina », dénomination qui a une connotation péjorative, illustre la distinction entre centre et périphérie reprise par les Tahitiens eux-mêmes, seule résultante de l'implantation coloniale et imprégnée dans les esprits.
 3. Prenons pour illustration le coefficient de Gini de la Polynésie. Il est certes relativement élevé, estimé à 40 % (<http://www.ispf.pf/themes/EmploiRevenus/NiveauVie.aspx>). Mais il s'agit là d'une mesure d'écart des richesses, une mesure économique au sens strict, non une mesure du bien-être. Elle ne fait par ailleurs pas trop sens au plan anthropologique dans des sociétés essentiellement non capitalistes, en contraste avec les habitants de Tahiti où le consumérisme s'est imposé comme une mesure d'échelle et d'identité sociale. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre un commentaire recueilli auprès d'un membre du CESC en 2011 : « Les îles s'en sortent mieux ».
 4. En 2013, les dépenses de l'État atteignaient près de 176,6 milliards de francs Pacifique (CFP), soit environ 1,480 milliard d'euros. Elles comprennent les dépenses liées à l'exercice des compétences de l'État (services divers allant de l'aviation civile, des douanes à Météo France, etc.), l'appui de l'exercice des compétences de la Polynésie française et l'appui de l'exercice des compétences des communes : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/>.

Polynésie est donc pourvue d'un pouvoir législatif autonome, décidant de *lois du pays*¹ ayant effet sous sa juridiction territoriale exclusivement. Ces lois restent sous un certain contrôle de la France puisque leur contenu peut être invalidé, comme le montre le rejet par le Conseil d'État² de la loi du pays sur l'emploi local³, jugée trop restrictive. Le dialogue social s'opère principalement *via* le CESC où siègent le patronat, les syndicats et des représentants de la société civile. Le CESC constitue entre autres fonctions un organe de consultation, un lieu de débat et de délibération sur les lois du pays⁴, pour faire en sorte qu'elles soient selon un de ses membres « davantage pertinentes sur le terrain ». Ont également été créées des commissions de concertation globale tripartite, ayant notamment pour mission de discuter des grands chantiers de relance prévus par le gouvernement local (encadré 2).

L'édification de la gouvernance territoriale et de son administration, avec l'effet levier du centre d'expérimentation atomique (CEP), a débouché en une vingtaine d'années sur une forte tertiarisation de l'économie ; le secteur tertiaire représente près des trois quarts de la valeur ajoutée et 80 % de l'emploi salarié déclaré⁵. Compte tenu de l'ampleur

de la fonction publique, il n'est donc pas étonnant qu'au tournant des années 2010, alors que la situation économique de la Polynésie est critique, le rapport Bolliet préconisant de conditionner le soutien budgétaire de la métropole au redressement des finances publiques ait soulevé bien des inquiétudes. La Polynésie n'y a pas donné suite.

La Caisse de prévoyance sociale (CPS), caisse de Sécurité sociale, est devenue au fil des années un objet central de préoccupation. Selon les estimations fournies par le Medef PF en 2014, alors que le budget de fonctionnement du gouvernement est de 118 milliards de francs Pacifique (CFP), soit un peu moins d'1 milliard d'euros, le coût de la protection sociale généralisée s'élève pour sa part à 112 milliards CFP (940 millions d'euros), ce qui pèse considérablement sur le monde du travail qui en assume les trois quarts du financement. Il s'agit d'un problème reconnu par tous et d'un enjeu de partenariat, notamment entre le Medef et A TI'A I MUA/CFDT, visant à trouver des solutions concrètes pour réduire le déficit chronique de la CPS, estimé à 10 milliards CFP (80 millions d'euros). Le poids de la CPS dans l'économie tient essentiellement à deux facteurs, la santé et l'emploi⁶. Certains attribuent la

1. Une *loi du pays* est une loi ayant une procédure d'approbation et d'application exclusivement locale dans les collectivités disposant d'un fort degré d'autonomie, dont la Polynésie française. Elles complètent le Code civil français et les lois nationales en vigueur selon le régime de spécialité législative. En vertu de l'article 13 de la loi organique du 27 février 2004 portant sur le statut d'autonomie de la Polynésie française, les compétences de la Polynésie sont « toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État » (nationalité, droits civiques, électoral et civils, libertés publiques, justice, défense nationale, entrée et séjour des étrangers, sauf pour l'accès au travail de ces derniers, monnaie et trésor, etc.).
2. Prérogative du Conseil d'État en vertu de l'article 74 de la Constitution régissant les collectivités territoriales.
3. Disposition qui, à l'instar du dispositif néo-calédonien, vise à privilégier l'emploi autochtone.
4. La loi statutaire n° 2004-192 du 27 février 2004 prévoit que le CESC soit obligatoirement saisi de tout projet ou proposition de loi du pays à caractère économique ou social : http://www.cesc.pf/presentation_du_cesc.html.
5. Rapport annuel IEOM, 2011.
6. Il y a aussi, à venir, le problème du financement des retraites : de 1995 à 2013, on est passé de 5,6 actifs pour un retraité à 2 actifs pour un retraité et de 8 500 à 28 900 retraités (CPS, 2013:14).

flambée des coûts de la santé aux retombées sanitaires du nucléaire¹, d'autres à des problèmes d'obésité et plus généralement de manque d'hygiène de vie ; du côté du marché du travail, le nombre de bénéficiaires du régime de solidarité territoriale (RST – revenu minimum garanti) est passé de 45 000 à 80 000 en quelques années. Lorsqu'on sait que la population en emploi est estimée à environ 90 000 personnes² (tableau 1), les acteurs sociaux font face à un problème sérieux et s'accordent à dire qu'il s'agit d'une priorité.

Un marché du travail dégradé

La stratégie de développement post-CEP qui visait à investir dans les

industries du tourisme, de la perliculture et de la pêche, n'a pas été un grand succès. Le tourisme, qui produit environ 78 % des ressources propres du territoire (avec 10 000 salariés dans 2 700 entreprises), a durement été touché par la crise financière³. Ces dix dernières années, 15 grands établissements hôteliers ont fermé⁴.

Le secteur privé est assez polarisé en matière d'emploi. Alors que les PME sont de loin les plus nombreuses, elles n'emploient qu'environ un quart des salariés du privé. En revanche, 24 entreprises employant plus de 250 personnes concentrent 30% des emplois. Il s'agit pour la plupart de sociétés mixtes jouissant d'une situation de quasi-monopole (comme la Brasserie, Électricité de Tahiti, etc.).

Tableau 1. Population de 15 ans et plus par statut d'activité (2007-2012)

	Effectifs 2012	Variation 2012/2007 (en %, sauf mention contraire)	Effectifs femmes	Effectifs hommes
Ensemble	202 825	6	99 440	103 385
Population active	114 309	6	48 813	65 496
Taux d'activité (en %)	56,4	+0,2 pt	49,09	63,35
Actifs ayant un emploi	89 402	- 6	37 704	51 698
Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)	47,7	-6,0 pt	41,37	53,83
Chômeurs	24 907	97	11 109	13 798
Taux de chômage (en %)	21,8	+ 10,1 pt	22,76	21,07
Population inactive	88 516	5	50 627	37 889

Source : Insee – ISPF, Recensements de la population 2007 et 2012.

1. De 1966 à 1996, la France a procédé à plus de 180 essais nucléaires. La France prévoit une enveloppe de compensation à ce titre.
2. Les chiffres de la CPS rendent un compte probablement plus fiable de la population salariée : elle dénombre 61 000 emplois au 1^{er} décembre 2013 (CPS, 2013:8-9).
3. La crise n'est pas le seul facteur. La Polynésie, à l'écart des principales zones pourvoyeuses de touristes, reste éloignée des grandes lignes aériennes et maritimes des pays du Pacifique Sud, ce qui rend la destination plus onéreuse. En conséquence, le manque de volume rend difficile l'atteinte d'un seuil de rentabilité.
4. D. Pardon, « L'hôtellerie polynésienne en péril avec la chute du tourisme », *Le Point*, 11 août 2012, http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/l-hotellerie-polynesienne-en-peril-avec-la-chute-du-tourisme-11-08-2012-1495010_240.php.

Depuis 2007, la tendance générale est à la contraction continue de l'emploi, et surtout dans les PME : entre 2007 et 2012, l'emploi total a diminué de 12 %¹, la dernière baisse enregistrée (2011-2012) étant moins prononcée que les précédentes (-2,1 %). À cela s'ajoute une réduction de la durée mensuelle du travail (145,5 heures en moyenne en 2012), le volume d'heures déclarées étant en chute de 2,4 % en moyenne annuelle sur la même période. Le temps partiel, lui, s'accroît alors que le temps plein se réduit (le taux de salariés travaillant moins de 169 heures mensuelles a atteint environ 35 % en 2012, avec 40 % de femmes à temps partiel contre 30 % des hommes ; voir ISPF (2012a:2-5)). Corrélativement, le taux de chômage a doublé de 2008 à 2012 pour atteindre 21,8 % ; ce sont les hommes et les moins qualifiés qui sont les plus touchés, et en particulier les ouvriers et les travailleurs de la construction (ISPF, 2012b). Les jeunes sont également fortement touchés avec un taux de chômage de 32 %. La moitié des chômeurs ont d'ailleurs entre 15 et 25 ans, et les deux tiers ont moins de 30 ans².

Cette tendance en cache une autre qui, selon les acteurs interrogés en 2011 comme en 2014, demeure un point d'inquiétude majeur : la baisse du taux d'emploi juste en dessous de la barre des 50 %, et le recours croissant au travail informel. Autrement dit, une personne sur deux en âge de travailler déclare ne pas travailler, avec toutes les conséquences en matière de revenu, d'insertion et d'indigence qu'on peut y associer. Lucie Tiffenat, secrétaire générale de la Confédération OTAHI, fait ainsi remarquer qu'outre

les acteurs sociaux et les mécanismes de Sécurité sociale, l'église joue un rôle important « d'amortisseur social ». Angelo Frebault (CSTP/FO), quant à lui, s'interroge sur le poids qui pèse sur les réseaux de solidarité familiaux, composante importante de la culture polynésienne : devient-il trop lourd ? Les acteurs sociaux se sont donc mis d'accord sur un projet de relance de l'économie polynésienne par la promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes. Or, si cela donne lieu à des initiatives concrètes, sous l'impulsion du Medef PF par exemple, et s'il existe une volonté forte du CESC (Hamblin-Ellacott, Raoulx, 2013), une telle relance va probablement exiger des concessions, ou à tout le moins faire pression sur l'équilibre actuel des relations professionnelles.

Acteurs et institutions du dialogue social polynésien

Dans le paysage des relations professionnelles coexistent cinq organisations syndicales (encadré 1) et deux principales organisations patronales, le Medef PF et la CGPME. Les deux plus grandes formations syndicales sont la CSTP/FO et A TI'A I MUA (CFDT) ; OTAHI et O OE TO OE RIMA sont des formations locales, bien que cette dernière entretienne des liens avec la CGT.

Des tensions modérées entre organisations syndicales de salariés

Au-delà des clivages idéologiques et des postures syndicales comparables à ce qui peut être observé dans le contexte français – syndicalisme de proposition

1. La CPS produit des statistiques concordantes : soit une perte de 10,5 % des emplois salariés déclarés de décembre 2008 à décembre 2013 (CPS, 2013:8-9). La masse salariale plafonnée du régime des salariés a également chuté de 6 % dans la même période (CPS, 2013:6).

2. En 2013, la CPS estimait à 45 % la part des jeunes de 20 à 29 ans sur le régime de solidarité (RST), 84 % d'entre eux y étant recensés depuis plus de deux ans (CPS, 2013:4).

Encadré 1

**Les organisations syndicales de salariés représentatives
au niveau de la Polynésie française en 2014**

**Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie/Force ouvrière
(CSTP/FO)**

Secrétaire général : Patrick Galenon

<http://www.force-ouvriere.fr/ud-fo-pf-polynesie-francaise-cstp>

Confédération A TI'A I MUA/CFDT

Secrétaire général : Heifara Parker

<http://www.atiaimua.pf/>

Confédération des syndicats indépendants (CSIP)

Secrétaire général : Patrick Taaroa

Confédération OTAHI

Secrétaire générale : Lucie Tiffenat

Confédération O OE TO OE RIMA

Secrétaire général : Atonia Teriinohorai

Arrêté n° 373/CM du 6 mars 2014.

pour les uns et syndicalisme de contestation pour les autres –, les organisations syndicales sont engagées, comme en France, dans une course à la représentativité (et à la subvention qui s'y rattache), laquelle provoque une certaine rivalité syndicale. Alors que CSTP/FO est le syndicat le plus représentatif, A TI'A I MUA/CFDT, qui se veut d'abord un syndicat « d'adhésion », déclare, quant à lui, « ne pas faire la chasse aux élus » et estime être le premier syndicat en termes d'adhérents (environ 5 000 membres payant leur cotisation selon le syndicat). Il est également le syndicat dominant dans la fonction publique, alors que CSTP/FO est davantage implanté dans le secteur privé où il tend à être affaibli par la croissance du syndicat OTAHI.

De fait, du gardiennage au nettoyage et aux agents communaux, OTAHI progresse de façon continue et est présent dans de nombreux secteurs d'activité, en particulier auprès des travailleurs

tahitiens peu ou pas qualifiés. OTAHI ne s'affiche pas politiquement comme indépendantiste, mais la base identitaire est de veine tahitienne, avec une volonté première de servir le peuple tahitien et ses intérêts propres au travail et par-delà ; un syndicat qui s'adresse donc surtout aux couches populaires, *de facto* en grande majorité tahitiennes. OTAHI se retrouve ainsi sur ce terrain avec la confédération O OE TO OE RIMA qui se présente, elle, publiquement comme indépendantiste. Compte tenu du contexte peu conflictuel qui caractérise les relations professionnelles en Polynésie, la compétition entre les deux organisations est cependant à relativiser. Les deux directions syndicales indiquent d'ailleurs un « réchauffement » de leur relation ainsi que des alliances au plan concret, dans le bâtiment et l'hôtellerie notamment.

O OE TO OE RIMA et OTAHI fonctionnent avec très peu de ressources¹. Une des forces clés d'O OE TO OE RIMA a

1. Il suffit de se rendre à leurs bureaux respectifs pour s'en rendre compte.

longtemps tenu au charisme propre de son ancien secrétaire général, Ronald Terorotua. Le politique est donc un caractère distinctif d'O OE TO OE RIMA, ce qui lui attire, cela surprendra peu, les critiques de certaines autres composantes syndicales pour qui « le syndicalisme, c'est le syndicalisme et la politique, la politique ¹ ». Ce syndicat se définit aussi comme un syndicat de combat et de contestation sociale, d'où les affinités et la proximité avec la CGT. Revers de ce *leadership* charismatique, l'organisation tend à se confondre à l'homme, posant le problème de la succession. Si Ronald Terorotua, aujourd'hui en retrait, est toujours président, le nouveau secrétaire général Atonia Teriinohorai et son adjoint Tunia Terevaura ont l'ambition de renforcer le syndicat par la base en dynamisant les structures militantes, et en particulier ont l'objectif de renouveler la génération militante. En effet, bien que leur organisation soit majoritaire dans l'hôtellerie, secteur vital de la collectivité, et que sa puissance médiatique lui procure une force de mobilisation non négligeable dans les conflits sociaux ², la stratégie de renouvellement est rendue difficile en raison d'un certain désintérêt des jeunes pour le politique qui peut s'expliquer par l'instabilité politique des dix dernières années.

Un patronat se montrant ouvert au dialogue social

Certains responsables syndicaux font état d'un patronat divisé, entre importateurs et exportateurs, entre petites et grandes entreprises, entre le Medef PF ³ et la CGPME. Plutôt d'une division

autour d'intérêts propres, la différence réside surtout dans la manière dont les organisations patronales appréhendent le dialogue social et leurs attitudes vis-à-vis des syndicats. Le Medef PF se présente pleinement engagé dans le dialogue social et dans le jeu de la concertation, se voulant « force de réflexion et d'engagement social », pour reprendre les termes de Luc Tapeta, son ancien président et désormais conseiller auprès de la Présidence de la Polynésie française ⁴. Cette posture était déjà affichée en 2011 et les syndicats s'en font aujourd'hui largement écho. Luc Tapeta affirmait vouloir privilégier des lieux de débat, d'écoute et d'échange informels, au préalable à la négociation. Si une telle stratégie visant à créer un climat propice à la négociation se comprend en matière de relations de travail, elle fait particulièrement sens à Tahiti. Dans un contexte microsocial, au gré du cumul des fonctions de représentation, les acteurs, peu nombreux, s'entrecroisent en effet constamment dans les rouages institutionnels du dialogue social. L'échiquier comme les orientations des relations professionnelles tournent autour de quelques personnalités et la qualité de la relation humaine est donc déterminante. Cela ne signifie pourtant pas absence de conflits et de désaccords : en particulier, cela ne dissipe pas la crainte que le patronat en vienne à se saisir du prétexte de crise pour s'attaquer aux droits et aux acquis sociaux, objectif que cherche à démentir le Medef PF, même si ce dernier insiste sur la nécessité de réformer. Cependant, Luc Tapeta le souligne : « On se connaît bien [...], la relation avec les syndicats est

1. Interrogé sur la question en 2011, Ronald Terorotua répondait qu'à son avis, « le projet politique indépendantiste était confus et qu'une reprise syndicale permettait de lui donner une direction ».

2. En référence à un conflit récent au Sofitel, Antonia Teriinohorai l'exprime sans équivoque : « Quand c'est médiatisé, ils ont la trouille. »

3. <http://www.medef.pf>.

4. Le Medef PF est désormais sous la présidence d'Olivier Kressmann.

relativement bonne », et indique au passage les réussites concrètes en matière de partenariat social sur de gros chantiers tels que la réforme de la CPS.

Le Medef PF compte 16 organisations professionnelles regroupant 472 entreprises, soit environ un peu plus de 14000 salariés. Sa composition est représentative (en termes de taille d'entreprise) du patronat polynésien, les PME de moins de 10 salariés constituant plus de la moitié de ses membres (54 %). Avec 78 % des effectifs salariés des entreprises affiliées dans les services (dont le tourisme) et le commerce, il est également représentatif au regard de l'emploi en Polynésie. Le Medef PF met en avant six champs d'action stratégique sur lesquels il s'est mobilisé en 2013 : propositions faites au gouvernement au sujet du projet de relance économique ; interventions sur le projet de loi sur la concurrence et la lutte contre les oligopoles ; sur la fiscalité ¹ ; sur la réforme de la Protection sociale généralisée (PSG) visant à maîtriser les dépenses ; sur l'aménagement du Code du travail propre à la Polynésie française pour faciliter un développement de l'emploi (allègement du coût du travail, adaptation de la durée du travail et annualisation des cycles du travail) ; sur l'insertion professionnelle des jeunes ².

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le taux de syndicalisation, mais on peut estimer qu'il est probablement similaire à celui de la métropole. Néanmoins, comme en France, la part de salariés couverts par une convention collective de branche est élevée ³. Par-delà la négociation collective, le syndicalisme trouve aussi une représentation forte *via* les instances locales de dialogue social, le CESC et les commissions tripartites, et *via* le paritarisme à la française dont l'élément clé est la gestion de la CPS ⁴. Le bureau paritaire de la CPS comme le fonds paritaire de gestion de la formation professionnelle continue des salariés « Te pu no te ite » sont gérés en alternance. Renouvelés en août 2014 pour un mandat de deux ans, ils sont désormais sous la présidence du Medef PF et d'A T'I'A I MUA respectivement, deux acteurs qui se sont fortement investis, conjointement avec les autres acteurs sociaux, pour trouver des solutions au déficit de la caisse. De surcroît, fait non négligeable, l'effet de promiscuité lié au caractère insulaire des relations sociales fait que le politique se trouve relativement facilement à portée des partenaires sociaux et investi dans les relations professionnelles ⁵, voire s'y investit pour son propre compte, selon certaines critiques.

1. Y compris un appel à la vigilance concernant les incitations fiscales envisagées à l'égard des investisseurs étrangers et pour le maintien du dispositif national de défiscalisation, en liaison avec la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom) et de l'aide fiscale à l'investissement.
2. Le Medef PF dispose de quatre commissions permanentes couvrant l'économie, la fiscalité, l'éducation, l'emploi et la formation, le droit et les affaires sociales (PSG), qui constituent autant de pôles de ressources et d'expertise pour les PME.
3. On recense 13 conventions collectives de branche : hydrocarbure, imprimerie presse, gardiennage, hôtellerie, commerce, bâtiments et travaux publics, ANFA État, nettoyage, manutentionnaire portuaire, industrie, banques, automobile, assurances : http://www.atiaimua.pf/index.php?option=com_content&view=category&id=3&Itemid=76.
4. S'y ajoutent des modalités de représentation extra-insulaires, soit par la voie syndicale (le fait par exemple qu'A T'I'A I MUA soit associé à la CFDT lui permet une adhésion directe à la Confédération syndicale internationale) ou au travers de diverses commissions (CSTP/FO siégeant au CESE) ou comités Outre-mer à l'instar des autres collectivités d'Outre-mer.
5. Un peu trop pour certains. En référence au conflit d'Air Tahiti Nui en 2011, A T'I'A I MUA remarquait que « c'est plus dur quand le politique s'en mêle ».

Regard croisé sur les enjeux socio-économiques : la relance en priorité

La Présidence de la Polynésie a publié en 2014 un vaste plan de relance ¹

(encadré 2), comprenant une enveloppe financière de 60 milliards CFP (500 millions d'euros) pour sortir la Polynésie de l'état de récession profonde dans laquelle elle se trouve. Cinquante mesures sont

Encadré 2

Sommaire du plan de relance

Des mesures créatrices d'emploi

La relance de l'activité économique :

- la relance de la commande publique ;
- la relance du secteur du logement et l'accession à la propriété.

La dynamisation des offres d'emplois :

- le contrat d'accès à l'emploi ;
- les contrats de chantiers ;
- le développement des emplois de proximité.

Des mesures de relance sectorielle

Le tourisme :

- favoriser la création de grands ensembles hôteliers ;
- attirer de nouveaux flux touristiques ;
- améliorer la compétitivité de nos entreprises touristiques.

Les ressources de la mer :

- développer une aquaculture tournée vers l'exportation ;
- accompagner le développement de la pêche ;
- favoriser le développement de l'industrie navale ;
- valoriser l'économie des ressources de la mer ;
- soutenir notre perliculture.

La transition énergétique :

- protéger efficacement l'environnement ;
- favoriser un urbanisme moins consommateur de ressources ;
- développer le transport propre et le transport public ;
- stimuler le développement des énergies renouvelables ;
- relancer la politique de développement des énergies renouvelables.

Développer l'économie numérique

Des mesures pour une économie plus compétitive

Libéraliser notre économie :

- stimuler la concurrence ;
- encourager l'initiative privée.

Lutter contre la cherté de la vie

Moderniser, simplifier nos procédures et notre réglementation.

Source : <http://web.presidence.pf/files/PlandeRelance-BD.pdf>.

1. Voir *Plan de relance 2014. 50 mesures pour l'avenir*, Présidence de la Polynésie française : <http://web.presidence.pf/files/PlandeRelance-BD.pdf>.

listées et concernent trois champs : la création d'emplois, notamment à travers l'investissement public, des dispositions spécifiques pour la relance de la construction et des mesures visant à faciliter l'offre de travail ; la relance de secteurs traditionnels comme le tourisme et la mer, à laquelle s'ajoutent des préoccupations écologiques (transition énergétique) et technologiques (économie numérique) ; l'amélioration de la compétitivité par une libéralisation et une simplification de la réglementation dans le but de stimuler la concurrence et l'investissement, avec le double objectif de développer la croissance économique et de lutter contre la vie chère. S'y ajoute un ensemble de mesures connexes ciblant les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture afin, selon la Présidence, de « disséminer l'esprit de réforme ».

La relance économique et l'emploi constituent sans conteste les axes prioritaires pour l'ensemble des partenaires sociaux, toutes tendances confondues. Avec quelque 15 000 emplois directs perdus en dix ans et 80 000 personnes sous le régime de solidarité territoriale, les partenaires sociaux sont conscients de la gravité de la situation et ont la volonté d'agir de concert. Déjà en 2011, OTAHI notait qu'il y avait davantage de « convergence patronale-syndicale pour remettre le pays sur pied ». Dit autrement, O OE TO OE RIMA reconnaît en 2014 avec lucidité que le caractère déprimé du marché du travail n'est guère « propice à la revendication ». Et le dialogue social porte des fruits. En 2011, CSTP/FO insistait sur la nécessité d'agir dans le secteur de la construction, une préoccupation dont le plan de relance se fait l'écho. Un

contexte qui appelle au partenariat, mais qui appelle aussi les syndicats à la vigilance. Par exemple, la mise en place de « contrats de chantier » visant à faciliter l'embauche dans la construction aura probablement pour conséquence de réduire l'emploi informel, mais il s'agit aussi d'un « assouplissement du Code du travail ». La plupart des syndicats partagent l'inquiétude qu'au gré des chantiers de réforme, on en vienne ainsi à « s'attaquer au droit ». Il y aura donc très probablement négociation et friction autour des conditions et de la temporalité des dérogations. Avec 3 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, l'emploi des jeunes est un souci partagé. Du Medef PF¹ à A TI'A I MUA qui signent des conventions ou négocient des contrats d'alternance, à OTAHI qui envisage un Smic échelonné pour les moins de 25 ans, cette question de l'emploi des jeunes est un point fort de convergence entre acteurs sociaux. A TI'A I MUA souligne ainsi que les organisations se réunissent facilement en intersyndicales sur la question de l'insertion professionnelle.

À l'instar des autres collectivités d'Outre-mer (Math, 2012), les syndicats polynésiens sont en campagne contre « la vie chère ». Lancée en 2005, cette campagne de longue haleine est ponctuée de positions unitaires et renvoie à des déterminants structurels. Dans le contexte polynésien comme ailleurs en Outre-mer, c'est principalement l'effet inflationniste généré par le secteur public qui est visé, où les salaires moyens sont de 60 % supérieurs à ceux du privé. Par exemple, l'indice de traitement dans la fonction publique est de 1,84 pour les îles-du-vent, et va jusqu'à 2,08 pour les archipels

1. Voir la convention signée entre le RSMA (l'armée) et le Medef PF, que ce dernier cite en exemple du genre.

éloignés ¹. Outre que le privé ne peut s'aligner sur les salaires du public, la révision du périmètre des services publics est, de l'avis du Medef PF, « le préalable à toute réforme de la fiscalité ». Point particulier au *fenua* ², la concentration quasisimonopolistique des principaux secteurs d'affaires permettant aux grandes sociétés d'imposer leurs marges constitue un autre facteur inflationniste ³. La nécessité de créer un espace pour la promotion de microentreprises fait donc l'objet d'un consensus entre le gouvernement, le patronat et les syndicats. Dernier élément structurel de poids : la lourde facture de la CPS dans un contexte où la solution à l'assainissement de ses finances, aux yeux de tous, passe par la reprise, bien incertaine, de l'emploi.

Dans ce contexte d'ensemble, le monde du travail est en état de sclérose. Cela se traduit d'abord par le tassement général des grilles salariales, fait confirmé par la Direction du travail, et qui constitue un facteur de stagnation des salaires ⁴. En réponse, le patronat préconise de réviser l'ancienneté pour « dégager les grilles », un point de

polémique. En pratique, les salaires sont gelés depuis cinq ans. Pour les syndicats, la situation n'est plus tenable : « En plus du gel, les travailleurs se font fusiller de tous les côtés, ça suffit » (CSTP/FO). Déjà en 2011, plusieurs affirmaient s'efforcer de contenir la grogne : « On essaie de calmer » (A TI'A I MUA) ; d'autant plus avec le sentiment à l'époque d'être logé dans une impasse : « Il n'y a pas de plan, pas de projet et ils font chier les petits » (CSTP/FO). D'où l'intérêt particulier que les syndicats portent au plan de relance : « Le contexte fait en sorte qu'on peut faire pression », affirme Angelo Frebault (CSTP/FO). De fait, la lecture du plan montre que ce dernier recouvre en effet assez bien les préoccupations des partenaires sociaux.

Conclusion

Calquée sur le syndicalisme à la française, la vie syndicale en Polynésie est animée par des jeux de positionnement stratégique. En témoigne la réaction du secrétaire général de A TI'A I MUA vis-à-vis de CSTP/FO dans un éditorial

1. Dit autrement, les traitements sont majorés pour les agents publics de 84 % à Tahiti et jusqu'à 108 % dans les archipels éloignés de la Polynésie française. Ces majorations sont de 40 % au Antilles et en Guyane, de 53 % à la Réunion et il est prévu qu'elles soient portées à 40 % à Mayotte.

2. Vocabulaire fréquemment utilisé et qui veut dire « pays » en langue tahitienne.

3. S'y ajoute le coût de l'importation, y compris les taxes à l'import.

4. Selon les syndicats, le tassement touche indifféremment les hommes et les femmes. Néanmoins, il semblerait que les femmes échappent plus facilement à ce phénomène, car, produit d'une culture patriarcale, elles oseraient davantage demander des augmentations de salaire. Cela dit, les employeurs sont davantage enclins à offrir du temps supplémentaire à leurs employés masculins. Il n'existe pas de statistiques sur l'égalité professionnelle femmes-hommes. L'Inspection du Travail ne relève pas d'incidence particulière de plaintes en la matière. À noter que si l'on trouve davantage de femmes dans les emplois peu qualifiés des secteurs du service privé, elles sont aussi en plus grand nombre dans la fonction publique qui, en rappel, paie largement mieux que le privé. Au niveau agrégé, il est possible qu'il y ait compensation. Le Code du travail polynésien prohibe toute forme de discrimination en emploi (article 2) et les articles 17 et 18 du Chapitre V recouvrent particulièrement l'égalité de rémunération et professionnelle, incluant l'éventualité de mesures temporaires de discrimination positive au bénéfice des femmes s'il s'agit de remédier à une inégalité de fait. Selon OTAHI et O OE TO OE RIMA, s'il existe inégalité, c'est davantage en fonction de l'ethnicité que du genre, avec de leur avis encore bien du chemin à faire en matière « d'océanisation des cadres ».

du journal de sa confédération ¹, accusant ce dernier d'avoir « vendu du rêve aux salariés pour gagner quelques voix aux élections ». On reproche au patronat de « privilégier les uns plutôt que les autres ». Les uns blâment les autres de faire « cavaliers seuls », certains s'affirment comme étant plus à même de « rallier les autres ». En somme, il s'agit d'un contexte de représentation fluide et tout en contraste. Et les règles du système des relations professionnelles, comme en France, attendent ces jeux et postures d'acteur : il suffit d'une signature d'un syndicat représentatif pour un accord. Selon Angelo Frebault (CSTP/FO), la plupart du temps on trouve tout de même « davantage unité dans l'action », fait aussi confirmé par d'autres formations syndicales : les divisions n'excluent donc pas la solidarité selon les causes. Et cela d'autant plus que, nous l'avons souligné, il existe une certaine intimité ou fraternité entre acteurs, y compris dans l'identité culturelle. En définitive, comme Luc Tapeta (Medef PF) le soulève, les partenaires sociaux se retrouvent convoqués au « rendez-vous » de l'avenir tahitien. Le plan de relance envisagé est vital au sens fort pour la Polynésie. Pour le Medef PF, c'est ainsi une question de « destin commun », d'intérêt supérieur qui appelle « une responsabilité commune, fondement du partenariat social ».

C'est un constat partagé : la Polynésie ne peut plus compter uniquement sur la tutelle de la France et la percée politique de Tavini Huiraatira (Front de libération tahitien) pour certains, comme le rejet du rapport Bolliet sur le contrôle des finances pour les autres, n'ont pas non plus aidé à gagner les faveurs de Paris. Certes, la France prêtera main-forte en vertu de la solidarité nationale ², mais le plan de relance va également être dépendant de l'investissement étranger, fort probablement chinois. Or, les investisseurs chinois ne procéderont pas sans conditions : ils exigent des dérogations, le droit du travail étant jugé trop contraignant et le coût du travail trop élevé. Il y a réflexion commune, toujours en cours, sur des concessions « temporaires et ciblées », soit par exemple un éventuel réaménagement de l'architecture du salaire minimum ³ sur les grands chantiers d'investissement. D'autres sont sceptiques sur la portée des réformes du marché du travail. Plusieurs sources syndicales remarquent ainsi : « On ne peut pas en sacrifier 60 000 (travailleurs) pour 10 000 ». Le patronat, quant à lui, s'interroge sur la conduite et la séquence des investissements, avec pour souci premier qu'ils génèrent effectivement de l'emploi et suggère ainsi la mise en place d'un plan de main-d'œuvre. De nombreuses questions se soulèvent et seront soulevées, notamment en matière

1. Tu Yan, *Te parau faatauaati*, Journal de la Confédération syndicale ATI'AI MUA, mai 2014, n° 12, p. 3.

2. Interrogé sur la question du positionnement de la France, Luc Tapeta indique que la France « respecte » le statut d'autonomie de la Polynésie et Filituu Makalio, vice-président du CESC, ajoute même que « l'État est derrière », et précise que l'Élysée s'est prononcé « prêt à accompagner » l'Outre-mer, d'autant plus que le plan de relance répond à des projets spécifiques, identifiables et stratégiques. Les crédits de paiement pour l'investissement sont de l'ordre de 420 millions d'euros, dont les trois quarts pour le pays et le quart restant pour les communes (pour des projets ciblés : traitement de l'eau potable, eaux usées et déchets), délégation des fonds aux communes qui est d'ailleurs une nouveauté. L'État français assume la moitié de l'effort d'investissement.

3. En discussion, une réduction du salaire minimum de 1 250 à 1 000 euros avec un contrat d'insertion professionnelle ou de formation qualifiante pour combler l'écart.

de développement durable. Folituu Makalio, vice-président du CESC, souligne ainsi qu'Edouard Fritch, qui vient de succéder à Gaston Flosse à la Présidence, se montre enclin à solliciter les débats et la participation active des acteurs sociaux et de la société civile en regard de la poursuite du plan de relance ¹. Chose nouvelle également selon Folituu Makalio : l'ensemble du dispositif d'investissement vise à garantir à la fois davantage de rigueur par une gestion par projet et davantage de souplesse administrative, en particulier pour s'assurer d'une plus grande mise à profit des financements disponibles et d'un meilleur taux de complétion.

L'ironie de cette convocation des partenaires sociaux pour un « destin commun » est que l'autonomie de la Polynésie passe par une plus grande hétéronomie. Les défis dépassent le cadre des relations professionnelles, ils sont écologiques (*quid* d'un tourisme de masse et d'une aquaculture intensive ?), géopolitiques (présence accrue des intérêts

sino-asiatiques dans le Pacifique Sud), mais il s'agit aussi que la Polynésie conserve son identité et ses équilibres politico-culturels ². À la rencontre de ces défis et de toutes les inconnues qu'ils soulèvent, les partenaires sociaux sont bel et bien au rendez-vous d'un moment charnière du développement insulaire, et ils ne peuvent se permettre d'y manquer.

Sources :

CPS (2013), *Chiffres clés de la PSG 2013*, CPS Te Fare Turuuta'a Polynésie française.

Hamblin-Ellacott T., Raoulx R. (2013), « L'emploi des jeunes en Polynésie française. Quelle adéquation entre les formations diplômantes et les besoins réels du marché du travail polynésien ? », *Rapport n° 150*, CESC.

ISPF (2012a), « Cinquième année de baisse de l'emploi », *Points forts de la Polynésie française, Bilan Emploi*, n° 02.

ISPF (2012b), « Les actifs peu qualifiés pénalisés par la crise », *Points forts de la Polynésie française, Études*, n° 02.

Math A. (2012), « Dossier Mayotte », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 134, janvier, p. 39-92.

-
1. Les projets sont toujours en délibération. Il y a deux axes : l'aquaculture et le tourisme. Le projet aquaculture est bien avancé. Il s'agit de la production de mérous polynésiens en vue de l'exportation sur l'Asie essentiellement. Le projet tourisme est de deux ordres : d'abord, principalement, il s'agit du complexe Mahana Beach que les chinois proposent de financer mais dont le *design* leur a échappé lors de l'appel d'offre pour être attribué à un groupe hawaïen (G 70) qui songe maintenant aussi à participer au financement ; ensuite, il s'agit d'un complexe (assorti d'un casino) exclusivement chinois, aux mains de la compagnie chinoise Hainan, qui possède aussi une compagnie d'aviation et qui pourrait ainsi utiliser Tahiti comme une escale en route vers l'Amérique du Sud. À noter que l'État français semble satisfait de ces projets.
 2. Les autonomistes et indépendantistes tahitiens ne se cachent pas de dire que s'ils acceptent que les affaires appartiennent en bonne partie à des Polynésiens d'origine asiatique, le politique doit demeurer du ressort des Tahitiens : il en va selon eux de l'harmonie inter-ethnique du pays.